



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Pôle Insertion - Service de l'Offre
d'Insertion

Affaire suivie par : Annick BREILLOUT
Poste:

2011-CP-3747

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
CHANTIER D'INSERTION
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011**

Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : Revenu Minimum d'Insertion	
Programme : Programme Départemental d'Insertion	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	2 537 500 €
Montant déjà engagé	1 640 473 €
Montant disponible	897 027 €
Montant réservé pour ce rapport	65 000 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention présentée par l'association Saint Germain Emploi Services (SGES) porteuse d'un Chantier d'Insertion au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Les Chantiers d'Insertion sont régis par l'article L 322-4 16-8 du Code du Travail et s'inscrivent dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils sont complémentaires aux actions financées dans le cadre du PDI vie sociale (espaces d'insertion notamment), qui s'adressent à des bénéficiaires en plus grande difficulté, qui ne peuvent pas s'inscrire dans une activité salariée régulière.

Les chantiers s'adressent à des bénéficiaires engagés dans une démarche de retour à l'emploi, démarche évaluée et validée par le contrat d'engagement signé entre le Conseil Général et le bénéficiaire.

Il s'agit d'un dispositif conventionné par l'Etat, permettant, dans le cadre d'une embauche en Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI/CAE, contrat aidé secteur non marchand), d'une durée moyenne de 6 mois à 1 an, de mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel visant à assurer à terme une insertion professionnelle durable.

L'objectif visé par le Département est de faciliter l'accès à un emploi durable des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), à travers une activité salariée d'une durée de 26 heures par semaine et un accompagnement socioprofessionnel individualisé. C'est pourquoi les chantiers d'insertion associent pédagogie et production par une mise en situation de travail.

Pour 2011, il est proposé d'évaluer les sorties selon les critères posés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; ce nouveau mode de calcul permettra une meilleure lisibilité des résultats grâce à :

- l'uniformité des modalités d'évaluation entre le Conseil Général et les services de l'Etat,
- un taux identique pour l'ensemble des chantiers quelle que soit leur activité.

L'évaluation des résultats s'appréciera par le taux de sortie dynamique. Ce taux regroupe 3 types de sorties :

- les sorties vers l'emploi durable (Contrat à Durée Indéterminée, Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique, création d'entreprise et Contrat Initiative Emploi, contrat aidé secteur marchand) ;
- les sorties vers un emploi de transition (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois et CUI/CAE) ;
- les sorties en formation pré-qualifiante ou qualifiante et les embauches dans une autre Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Pour l'année 2011, l'objectif de ce taux de sortie dynamique est fixé à 60% avec une exigence d'un taux de retour à l'emploi durable de 25%. Par exemple, sur 12 personnes sorties d'un chantier d'insertion durant l'année, 7 personnes devront sortir en sortie dynamique, dont 3 personnes qui devront avoir accédé à un emploi durable.

De plus, afin que le chantier joue pleinement son rôle -comme étape de retour vers l'emploi dans le champ de l'activité professionnelle- une attention particulière sera portée sur la sélection des publics à travers :

- un renforcement et un meilleur ciblage des orientations réalisées par les Territoires d'Action Sociale (TAS),
- la mise en place d'un comité de sélection préalable à l'entrée en chantier.

En janvier 2011, ces chantiers sont au nombre de 13 et offrent 166 places qui peuvent accueillir des bénéficiaires du RSA quel que soit leur lieu de résidence dans les Yvelines.

DOMAINES D'ACTIVITE	Nombre de chantiers d'insertion	Nombre de places
Production maraîchère ou jardinage	4	51
Ressourcerie (récupération et remise en état, vente)	3	38
Entretien du linge (retouche-repassage)	2	29
Espaces verts, petite maçonnerie	2	24
Informatique	1	12
Restauration	1	12
Total	13	166

Ce rapport concerne un des 13 chantiers existants, les 12 autres chantiers ayant été présentés lors de l'Assemblée Départementale du 12 avril 2011.

SAINT GERMAIN EMPLOI SERVICES (SGES) : Chantier « Cercle Mess des Officiers ».

Intitulé de l'action : Chantier d'Insertion « Cercle Mess des Officiers ».

Description synthétique de l'action : L'activité principale de ce chantier s'appuie sur les métiers de la restauration et du service dans le cadre du Cercle Mess des Officiers du Camp des Loges.

Secteur géographique de l'action : Saint-Germain-en-Laye.

Montant total de l'action : 263 604 euros

Bilan de l'action en 2010 : 20 personnes ont été salariées (dont 16 bénéficiaires du RSA) durant l'année sur les 12 places proposées.

15 personnes ont quitté le chantier dont 6 vers l'emploi (2 CDI, 2 CDD et 2 CUI) et 1 vers la formation, ce qui est conforme à l'objectif fixé dans la convention.

Objectifs de l'action 2011 : l'action est reconduite sur la base de 12 places avec un objectif de 60% de sortie dynamique et 25% de retour à l'emploi durable.

Il est proposé une subvention de 65 000 euros pour un objectif de 60% de sortie dynamique et 25% de retour à l'emploi durable.

Conformément à la délibération du 17 décembre 2010 (article 7), relative au budget primitif 2011, le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 80%, dès la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action, sur présentation d'un bilan financier, d'un rapport d'activité et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs mentionnés dans la convention.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

